

DES GESTES SIMPLES

- **Aérer pendant au moins 10 minutes avant l'arrivée des occupants** puis régulièrement tout au long de la journée et surtout lors d'activités type peinture / collage / dessin. En évitant les périodes de fort trafic routier, si l'établissement est proche d'une route.
- **Supprimer ou limiter les sources de polluants** dans les salles de classe et d'accueil (désodorisants, matériel scolaire, peintures avec solvants...).
- **Laisser les portes intérieures ouvertes** en dehors des heures d'activité.
- **Privilégier les produits ménagers multi-usages.**
- **Ne jamais mélanger** plusieurs produits ménagers.
- **Éviter les spray**, privilégier les produits ménagers liquides ou solides.
- **Ranger le matériel pédagogique** en dehors des lieux de vie.
- **Passer régulièrement l'aspirateur** : limite les acariens.

Des détecteurs de CO₂ peuvent être utilisés dans les pièces de vie pour alerter sur la nécessité d'aérer.

POUR ALLER PLUS LOIN

Voir le document d'information et de sensibilisation à la Qualité de l'Air Intérieur pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville de La Rochelle (www.larochelle.fr).

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur est missionné par les Pouvoirs Publics, pour mieux faire connaître la pollution intérieure et ses origines, notamment grâce à des campagnes de mesures.

➤ www.oqai.fr

Capt'air Bretagne propose des formations ou des informations sur la QAI et les alternatives à mettre en place et intervient pour des audits.

➤ www.captair-bretagne.com

La Mce vous accompagne pour mettre en place une démarche de sensibilisation, une opération de mesures pédagogiques ou une intervention sur la qualité de l'air.

➤ www.mce-info.org

Novembre 2020 - Visuels : Pixabay - Wikimedia / Pauline Communication - Création graphique et illustration : Mce



48 Bd Magenta,
35000 Rennes
Tél. 02 99 30 35 50
www.mce-info.org



Hopital René Pleven, BP 56,
22101 Dinan Cedex
Tél : 02 96 85 70 93
www.captair-bretagne.com



Plaquette réalisée avec le soutien financier de l'ARS.



SANTÉ-ENVIRONNEMENT

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES LIEUX ACCUEILLANT LES ENFANTS

La qualité de l'air en crèche,
garderie, école, collège, lycée...



Connâtre les recommandations
pour limiter les conséquences
sur la santé des enfants.



► POURQUOI ?

Nous passons plus de 80 % de notre temps à l'intérieur des bâtiments. Les enfants sont particulièrement sensibles à la qualité de l'air intérieur.

Or **la concentration des polluants y est bien souvent plus importante qu'en extérieur.**

- Les conséquences sur la santé sont variables allant d'une simple gêne à des aggravations de pathologies sur le long terme.

POUR ALLER PLUS LOIN

Voir le guide de l'ADEME « *Un air sain chez soi* »

► DE NOUVELLES REGLEMENTATIONS

Doivent surveiller la qualité de leur air intérieur :

- Les écoles maternelles, élémentaires et les crèches depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Les collèges et lycées depuis le 1^{er} janvier 2020.
- Les autres établissements recevant un public sensible à partir de 2023.

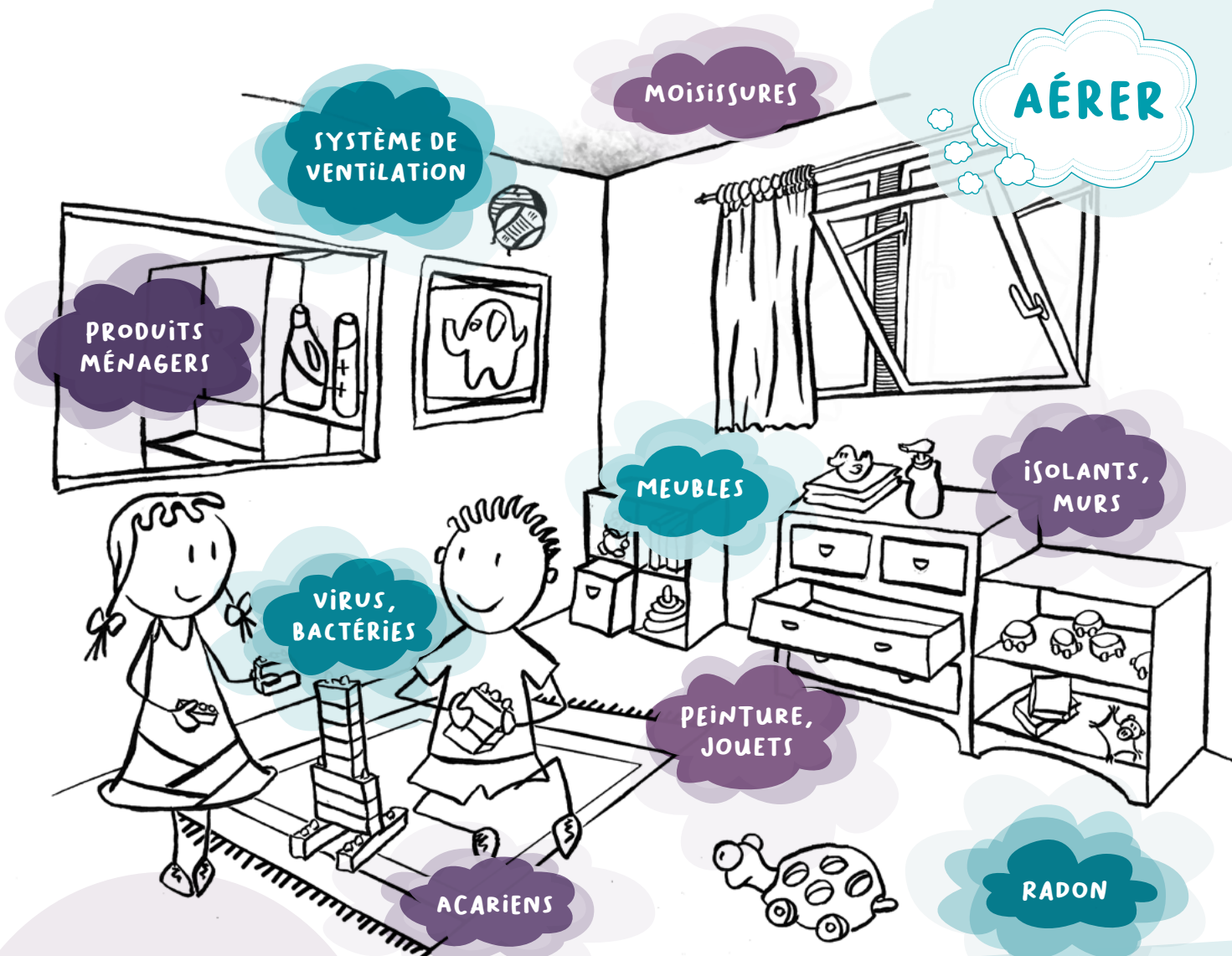
► DEUX ACTIONS DOIVENT ÊTRE MENÉES :

- 1 **EVALUER LES MOYENS D'AÉRATION** de l'établissement tous les 7 ans.
- 2 **METTRE EN ŒUVRE UNE CAMPAGNE DE MESURE DES POLLUANTS** par un organisme accrédité et déterminer les causes d'éventuels dépassements.

OU RÉALISER UNE AUTO-ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR en identifiant les sources potentielles de pollutions dans et autour de l'établissement.

...ET DOIVENT DÉBOUCHER SUR **UN PLAN D' ACTIONS.**

► UNE POLLUTION QUI PROVIENT DU BÂTIMENT MAIS AUSSI DE NOS COMPORTEMENTS



LES POLLUANTS

Ils peuvent être nombreux : les composés organiques volatils (COV), le radon (gaz radioactif naturel), des poussières ou particules fines, des moisissures, etc.

LA RÉGLEMENTATION

Dépistage du radon dans les crèches, lieux d'accueil de loisirs, écoles, collèges, lycées dans les zones à potentiel radon significatif (niveau 3), depuis le 1^{er} juillet 2020. Découvrez la carte du potentiel radon : www.irsn.fr